

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

R E C E P I S S E D E D E P O T

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
MINITEL:08 36 29 11 11 OU WWW.INFOGREFFE.FR

FITECO

**50 BD FELIX GRAT
B.P.0737
53007 LAVAL CEDEX**

V/REF :
N/REF : 71 B 6 / A-2133

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 23/12/2002, SOUS LE NUMERO A-2133,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05/09/2002

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'UEST
SOCIETE ANONYME
50 BD FELIX GRAT
53000 LAVAL

R.C.S LAVAL 557 150 067 (71 B 6)

LE GREFFIER

**FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST
FITECO**

Société Anonyme au capital de 5 316 000 Euros

Siège social : 50 boulevard Félix Grat - LAVAL (Mayenne)

R.C.S. : LAVAL B 557 150 067

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 5 SEPTEMBRE 2002

L'an deux mille deux,

Le 5 septembre, à 14 h 00,

Les administrateurs de la société "FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST" dite FITECO, société anonyme au capital de 5 316 000 Euros divisé en 17 720 actions de 300 Euros chacune, dont le siège social est à LAVAL, 50 boulevard Félix Grat, se sont réunis sur convocation du Président.

Sont présents et ont émargé le registre des présences :

- Monsieur Jean-Marie VANDERGUCHT, Président du Conseil,
- Monsieur BOURBON Philippe, administrateur
- Madame BRANCHU Françoise, administrateur

Tous les administrateurs étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

Sont absents les délégués du Comité d'Entreprise.

Le Président expose au conseil que la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001 modifie les modalités de fonctionnement des Sociétés Anonymes dotées d'un Conseil d'Administration, dont les pouvoirs ont été redéfinis, en introduisant notamment la possibilité d'une dissociation entre les fonctions de président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

1 – MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE

En application de l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration décide que la direction générale de la société sera assumée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration, qui prend le titre de Président Directeur Général.

Monsieur Jean-Marie VANDERGUCHT, Directeur Général, accepte ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II – POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ce que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le Président Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. Les fonctions, ainsi conférées à Monsieur Jean-Marie VANDERGUCHT, le sont pour la durée de son mandat d'administrateur, à savoir jusqu'en 2007.

Jean-Marie VANDERGUCHT, ici présent, accepte les fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

III – NOMINATION ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Philippe BOURBON, nommé aux fonctions de Directeur Général lors du Conseil d'Administration du 15 mars 2001, exerce désormais les fonctions de Directeur Général Délégué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un administrateur.

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR

Philippe Bourdon
F